



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 3 : adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	12	46
Absent(s) ayant donné procuration :	5	13
Total :	17	59

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 décembre 2024

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 décembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	12
Représentés :	5
Nombre de voix pour :	59
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 20 juin 2025**

Point 4 : actualisation du statut de « partenaire associé »

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	48
Absent(s) ayant donné procuration :	5	13
Total :	18	61

Vu la délibération du 4 juillet 2022 du groupement d'intérêt public relatif au statut de partenaire associé,

Projet d'actualisation du statut de partenaire associé

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité l'actualisation du statut de « partenaires associés ».

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	13
Représentés :	5
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 4 : Demande d'adhésion du pôle de compétitivité Bioeconomy For Change (B4C)

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	48
Absent(s) ayant donné procuration :	5	13
Total :	18	61

Conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public, celui-ci peut accueillir des partenaires associés dont les activités ont un lien avec l'activité du groupement ou qui collaborent à ses projets.

Vu le courrier du 13 mai 2025 de M. Michel MANGION, Président du pôle Bioeconomy For Change, demandant l'adhésion de celle-ci en tant que partenaire associé au groupement d'intérêt public.

L'assemblée générale se prononce à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents et représentés sur les demandes d'adhésion.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité l'adhésion du pôle de compétitivité Bioeconomy For Change (B4C) au groupement d'intérêt public Grand Est-Europe pour l'année 2025.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	13
Représentés :	5
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024

Point 5.1 – Adoption du compte de gestion 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	14	54
Absent(s) ayant donné procuration :	4	7
Total :	18	61

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion pour l'exercice 2024 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe, préparé par M. Pascal CLAUSS, comptable du groupement, Payeur Régional,

Compte de gestion de l'exercice 2024

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2024 établi par M. le Comptable du groupement, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du groupement.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	14
Représentés :	4
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024

Point 5.2 – Adoption du compte administratif 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	14	54
Absent(s) ayant donné procuration :	4	7
Total :	18	61

Après avoir entendu le rapport de l'ordonnatrice du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe concernant le Compte Administratif pour l'exercice 2024.

Note de présentation et compte administratif pour l'exercice 2024

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnatrice du groupement, à l'unanimité adopte le compte administratif pour l'exercice 2024 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	14
Représentés :	4
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :

Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024

Point 5.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	14	54
Absent(s) ayant donné procuration :	4	7
Total :	18	61

A la clôture de l'exercice 2024, la section de fonctionnement présente un résultat positif de 55 118,72 euros. Compte tenu de la reprise des excédents de fonctionnement de l'exercice précédent qui présente un solde positif de 463 428,59 euros, le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 518 547,31 euros.

Aucune opération n'ayant été réalisée en section d'investissement, il n'y a pas de résultat à constater.

Compte tenu de l'absence de déficit d'investissement à couvrir, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 518 547,31 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

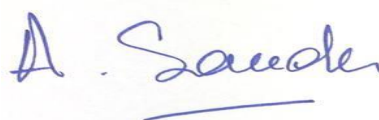
L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnatrice du groupement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 518 547,31 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	14
Représentés :	4
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :





Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 20 juin 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Budget supplémentaire pour l'exercice 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	48
Absent(s) ayant donné procuration :	5	13
Total :	18	61

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version en vigueur ;
- les délibérations du groupement d'intérêt public en date du 20 juin 2025 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2024 ;
- la délibération du groupement d'intérêt public en date du 20 juin 2025 portant affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

Budget supplémentaire 2025 :

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2025.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	13
Représentés :	5
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 20 juin 2025**

Point 8 de l'ordre du jour :

Objet : adoption d'une position du collectif sur la stratégie européenne en faveur de la bioéconomie

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	48
Absent(s) ayant donné procuration :	5	13
Total :	18	61

Positionnement du collectif sur la stratégie européenne en faveur de la bioéconomie :

Document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité la position du collectif sur la stratégie européenne en faveur de la bioéconomie

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	13
Représentés :	5
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 9 juillet 2025

La Présidente :